

B.P.A

Option : Travaux Aménagements Paysagers

FORMATION PAR APPRENTISSAGE EN UN AN

- La formation pratique est dispensée par le maître d'apprentissage ou tuteur à raison de 39 semaines.
- La formation complémentaire est effectuée en alternance au C.F.A. à raison de 13 semaines dans l'année soit 455 heures.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

1 semaine au CFA et trois semaines chez le maître d'apprentissage en moyenne pendant l'année de formation .

NIVEAU D'ENTREE

Etre titulaire :

- d'un C.AP.a. Jardinier paysagiste ou tout autre diplôme de niveau V



ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Le candidat doit obtenir les 8 U. C. et 2 UCARE (*Spécialisation technique régionale*)

Unités Capitalisables	Nombre d'heures sur 1 an
UCG 1 Traitement de l'information	Validé par un niveau 5
UCG 2 Connaissances relatives aux domaines civiques, sociales et économiques	70
UCG 3 Développement durable	35
UCO 1 Sciences et techniques	92
UCO 2 Matériel, matériaux et équipements	Validé par un niveau 5
UCS 1 Travaux d'entretien	13
UCS 2 Travaux de créations	65
UCS 3 Conduite d'engins en sécurité	70
UCARES	
Communication en entreprise	26
Maçonnerie Paysagère	26
Atelier Pédagogique Personnalisé	45
Lancement de Phase et Restitution des Vécus	13

Les Activités du chef d'entreprise ou ouvrier hautement qualifié en Jardins Espaces Verts

1 - Les activités techniques

- Concevoir des jardins et espaces verts.
- Réaliser les travaux préliminaires.
- Mettre en place les végétaux.
- Assurer l'entretien .

2 - Les activités de commercialisation

- Mettre en œuvre une stratégie commerciale.
- Assurer le suivi des chantiers.
- Négocier des contrats
- Etablir devis et factures.

3 - Les activités de gestion

- Etablir, contrôler et maîtriser ses prix de revient et de vente. Faire des prévisions d'investissement.
- Sélectionner ses fournisseurs.
- Gérer le personnel.
- Situer juridiquement son entreprise.

